RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00025
Numéro SIREN : 381 389 279
Nom ou dénomination : ELECTROCOM

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2013 sous le numéro de dépôt 4934

94B25

19 JUIN 2013

4934

ELECTROCOM
Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000 Euros
Siège Social : Innovespace II – 18, rue de Berlin – 77144 MONTEVRAIN
381 389 279 – R.C.S MEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 31 DECEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze,

Le Trente et Un Décembre,

A Quinze Heures,

Les associés de la **Société « ELECTROCOM »**, Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000 Euros, divisé en 5 000 actions de 70 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sis Innovespace II – 18, rue de Berlin – 77144 MONTEVRAIN, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Philippe DESCROUET préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Philippe DESCROUET est également présent en qualité de Représentant de la Société **PHILIPPE DESCROUET INVESTISSEMENTS**, associée représentant le plus grand nombre d'actions.

Sont également présents ; **Monsieur Charles ARGENTIN**, représentant la Société **ARGENTIN INVESTISSEMENTS**, ainsi que **Monsieur Licinio TEIXEIRA**, associés.

Monsieur Pascal MENARD, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président ainsi constituée, permet de constater que les associés présents possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée,

CH 16

- un exemplaire des statuts de la société,

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Commissaire aux Comptes Titulaire,

- Changement de Commissaire aux Comptes Suppléant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des Formalités,

- Questions diverses.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de **Monsieur Pascal MENARD**, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour des raisons déontologiques, décide de nommer en remplacement, à compter du 1er Janvier 2013, **la Société BRC**, sise 11, rue Réaumur à PARIS (75003), pour le reste du mandat à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de **Monsieur Jean-Pierre TOMSIN**, Commissaire aux Comptes Suppléant, pour des raisons déontologiques, décide de nommer en remplacement, à compter du 1er Janvier 2013, **Monsieur Thierry TURCAN**, dont le bureau se situe 3, rue Léon Blum à L'Hay les Roses (94240), pour le reste du mandat à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

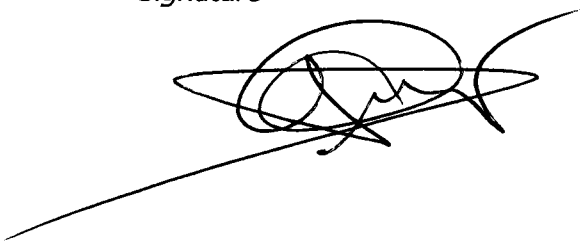
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-ooOOoo-

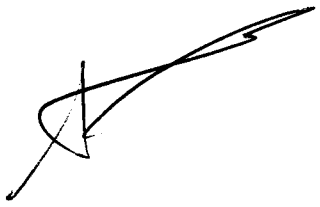
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Philippe DESCROUET
Président
Et Représentant de la Société PHILIPPE DESCROUET INVESTISSEMENTS
Signature



La Société ARGENTIN INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Charles ARGENTIN
Signature



Monsieur Licinio TEIXEIRA
Signature

